

LES MASQUES TOMBENT

Deux ans après les débats de la refondation, le CSP a remis au ministre son projet de définition du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Ce texte devrait être mis en consultation des enseignants à l'automne, au grand dam des tenants du socle Fillon.

Conformément à ce que prévoit la loi de refondation, promulguée pendant l'été 2013, le Conseil supérieur des programmes a travaillé en toute indépendance et procédé à de nombreuses auditions de représentants de la communauté éducative. On peut avoir des désaccords plus ou moins profonds avec le projet, mais force est de constater qu'il s'inscrit dans les équilibres construits pendant les débats de 2012 sur la

refondation de l'école et voulu par le législateur. Le principal était de conserver l'idée de garantie par la Nation de l'acquisition par tous d'un ensemble commun qui aille au-delà du socle de 2005 en dépassant l'opposition connaissances/compétences et en recherchant l'adhésion la plus large possible. Pour le SNES-FSU, le texte proposé par le CSP s'inscrit dans cette logique et constitue une bonne base de consultation des enseignants.

Il est tout de même étonnant que ceux-là mêmes – avec à leur tête l'UNSA et le SGEN-CFDT – qui ont approuvé par leur vote au CSE au printemps 2013 le projet de loi de refondation se déchangent avec une telle virulence contre ce texte. En expliquant qu'ils sont contre le consensus, en criant à la trahison, tout comme s'ils découvraient subitement le rajout du mot « culture » dans la dénomination du socle.

COHÉRENCE DU SECOND DEGRÉ

Agiter le bocal de la « Twittosphère » à coup de sous-entendus calomnieux qui se veulent spirituels ou d'affirmations qui relèvent de la méthode Coué (« sauter comme un cabri en criant le socle, le socle, le socle »), multiplier les communiqués de presse matamores ne change pas la réalité. Le socle de 2005 et son inénarrable LPC ont été rejetés par la profession et l'avenir n'est pas à leur retour. Mais sans doute ont-ils peur du verdict des enseignants puisqu'ils font tout pour éviter la mise en consultation du projet du CSP ! Le choix, sage, du CSP de ne pas traiter en détail de l'évaluation du socle et de son articulation



Démission du président du CSP

La démission d'A. Boissinot a fait couler beaucoup d'encre. Comme d'habitude, des « observateurs avisés » ont voulu rendre responsable le SNES-FSU de cette démission, nous accusant une nouvelle fois d'immobilisme. La réalité est autre, et le principal intéressé s'en est expliqué dans la presse : « En réalité, la structure dont Vincent Peillon m'avait confié la responsabilité n'est pas suffisamment solide pour assurer à bien ses missions qui consistent à définir le socle commun, mais aussi tous les programmes de toutes les disciplines, niveau par niveau... Il est vrai que le changement de ministres a pu favoriser une certaine radicalisation de la part des syndicats, et notamment du SE-Unsa plutôt modéré en général, mais qui, là, a creusé l'opposition entre le socle commun et les contenus des programmes, une opposition dont justement nous voulions sortir » (Le Point, 11 juin 2014). Le CSP continue son travail, la vice-présidente, Anny Cazenave, assurant l'intérim dans l'attente de la nomination d'un(e) président(e).

avec le Diplôme national du brevet, tout en proposant des principes à la réflexion à venir, montre que l'on ne pourra effectivement sortir de l'impasse que constitue la double prescription en terme d'évaluation qu'en réglant au préalable la question des objectifs généraux de l'École. L'évaluation doit rester un outil au service des apprentissages et des pratiques pédagogiques. Là encore, il est étonnant que des représentants syndicaux qui dénoncent à longueur de colonne le pilotage des pratiques

par le baccalauréat, s'inscrivent dans la logique d'imposer le « tout évaluation par compétences » pour mieux piloter les transformations des pratiques dont ils rêvent.

Le SNES-FSU s'inscrira pleinement dans la nécessaire réflexion sur l'évaluation des élèves et dans la consultation promise par le ministre à l'automne. Porteur de son projet de culture commune, il continuera avec les collègues à revendiquer l'unité du second degré et sa structuration disciplinaire. ■ Roland Hubert

Les échéances à venir

Le ministre prévoit la mise en consultation du projet élaboré par le CSP du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au cours du premier trimestre de la prochaine année scolaire. Des pressions s'exercent pour différer cette consultation et demander la remise à plat du document remis au ministre qui, pourtant, a été approuvé à l'unanimité des membres du CSP. Le SNES-FSU considère, de son côté, que ce texte est une bonne base de consultation et rappelle qu'il est maintenant urgent de pouvoir passer à la rédaction des nouveaux programmes puis à la consultation prévue par la nouvelle charte des programmes. Tout report de la consultation sur le projet de socle renverrait en effet toute la procédure à un avenir lointain. N'en déplaise aux nostalgiques du socle Fillon et des compétences clés européennes, les enseignants qui exercent en collège attendent un autre changement que le retour aux errements du LPC.

Rappelons le calendrier de mise en œuvre des nouveaux programmes : Cinquième, rentrée 2016 ; Quatrième, rentrée 2017 et enfin rentrée 2018 pour les classes de Sixième et de Troisième.